



## Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 5 mai 2021

Intervention de Louis Wallaert et d'Agnès Jousseume : Présentation du projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée par l'association PEP'S Trièves (Projet pour l'Emploi Participatif et Solidaire) chapeauté par le Département, le Comité local pour l'emploi et la CDCT accompagnés de bénévoles et de chômeurs longue durée. L'objectif final est la recherche de financeurs pour pouvoir créer une EBE (une entreprise à but d'emploi) qui répondrait à des besoins non satisfaits sur le territoire. L'EBE n'est pas une entreprise habituelle, elle n'a qu'un but : créer de l'emploi. Ce n'est pas non plus une entreprise d'insertion, elle a un but économique et pas un but d'insertion. Les seuls critères sont d'être chômeurs de longue durée et de vivre sur le territoire depuis 6 mois au moins. Sachant qu'il y a environ 400 chômeurs longue durée sur le territoire Trièves. Les activités proposées par l'EBE doivent réaliser des activités non concurrentielles et n'existant pas sur le territoire. Chaque activité identifiée devra faire l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité. Les chômeurs qui s'inscriront dans l'EBE seront volontaires et pourront développer des activités en fonction de leurs volontés/envies/désirs qui devront bien sûr correspondre à des besoins du territoire (vérification dans le cadre d'une étude de marché).

L'Etat, pour tout ETP créé, versera 18 000€ à l'EBE (coût d'un chômeur) qui devra néanmoins dégager un bénéfice pour fonctionner. 80 activités potentielles identifiées et rassemblées par thème (6 grands pôles). L'association PEPS souhaite connaître le positionnement des Conseils Municipaux du territoire face à ce projet.

### Ouverture de la séance par Mme le Maire à 21h20.

Secrétaire de séance : Alexia GUILLET

Présents : M AGRESTI Jean-Pierre, M BARTHALAY René, Mme BLANCHET Florence, M CHABUEL Alain, Mme COLIN Valérie, Mme GUILLET Alexia, M JACQUET Christian, M LABADIE Hervé, Mme LACROIX Fanny, Mme SEKELLY Julia, M SERRE Jean-Louis, Mme VETIER Dominique.

Absents : Pascaline CHABUEL

Absents excusés : Gérard BATOUX et Nicole LOISEUR

Pouvoirs : de Gérard BATOUX à Fanny LACROIX et de Nicole LOISEUR à Jean-Pierre AGRESTI.

### 1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité d'approuver le PV du Conseil Municipal du 13 mars 2021.

### *Administration générale – Finances – Ressources humaines - intercommunalité :*

#### 2. Organisation d'un Chantier Jeunes pour l'été 2021

Il est proposé de réaliser un chantier jeune sur la commune du 19/07/2021 au 23/07/2021, ce chantier sera composé de 2 jeunes, âgés de 16 à 18 ans (non révolus) encadré par les services techniques.

Le chantier consisterait à la réalisation des missions du service technique : entretien des espaces verts et du patrimoine de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- De valider la mise en place d'un chantier « jeunes » ;
- De créer, en application des dispositions de l'article 3, 2<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 modifiée des emplois non permanent permettant de recruter pour 2.5 jours deux jeunes sur les fonctions d'agent technique, pour assurer les missions d'entretien des bâtiments et espaces publics ;
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du chantier ainsi que la demande de participation financière et la signature d'une convention auprès de la communauté de communes du Trièves dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) signé par la CDC Trièves avec le Département.

#### 3. Nouvelle désignation du Correspondant défense

Par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal désignait Mme Fanny LACROIX, Maire, pour assurer la fonction de correspondant défense. Au vu des multiples obligations de Mme le Maire, celle-ci souhaiterait démissionner de cette fonction au profit d'un autre élu volontaire.

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de nommer Monsieur Hervé LABADIE, maire délégué de Saint Sébastien à la fonction de correspondant défense.

#### 4. Annulation de créance et remise gracieuse La Pulse à l'Oreille (loyers jusqu'au 01/03/2021).

Au vu de la situation financière de l'association la Pulse à l'Oreille qui se trouve en grande difficulté du fait de la crise sanitaire et au vu de la fin du bail liant l'association et la commune, il a été demandé au Conseil par l'association de lui accorder une aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'accorder une remise gracieuse totale des loyers dûs pour l'occupation du local communal pour la période de mai 2020 à janvier 2021, soit 9 mois, pour un total de 1 037.43€.

#### 5. Convention d'intervention du Pôle archives itinérantes

Considérant le besoin de la commune nouvelle de Châtel-en-Trièves de faire intervenir un archiviste pour mettre en œuvre des actions permettant d'assurer la conservation et la mise en valeur des archives de la collectivité ;

Considérant la délibération du 9 décembre 2020 qui validait le diagnostic de l'archiviste itinérante et l'organisation d'une campagne d'élimination (4 jours d'intervention pour un coût de 970€).

Considérant la revalorisation de la tarification des prestations d'archivages. Au vu de la baisse des moyens du CDG38 celui-ci ne peut plus assurer le financement de ce service par le biais de la cotisation de base des communes qui sert à financer le cœur des missions du CDG. LE CDG doit donc facturer ce service à son coût réel. Ce changement de tarification permettra, en plus d'équilibrer le coût du service, de recruter une personne supplémentaire pour assurer une intervention auprès des communes dans des temps raisonnables.

Il est proposé au Conseil de valider la proposition d'intervention de 4,5 jours faites par l'archiviste itinérante pour une campagne d'éliminations pour un coût revalorisé de 1506,50 euros s'il n'y a pas de possibilité de restauration sur place (1 436,50 euros si restauration sur place) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'intervention.

### Culture et vie associative

#### 6. Détermination des subventions aux associations

**Considérant** que la commission en charge de l'étude des demandes a basé ses propositions sur plusieurs critères pour fixer les niveaux de subvention :

- L'association réalise un service indispensable, avec un public large. Elle est active et communale : 500 euros ;
- L'association est active et communale. Elle touche un public plus limité mais fait vivre le village et propose des activités intéressantes : 400 euros ;
- L'association n'est pas communale mais propose aux habitants un service qu'ils ne peuvent pas avoir sur la Commune. L'association ne doit pas être géographiquement trop éloignée, elle doit être dans un rayon de déplacement raisonnable pour les habitants : 200 euros ;
- L'association développe une activité plus généraliste et reçoit des aides multiples : 50 euros ;
- L'association promeut le rayonnement de la commune. Elle a un but d'éducation populaire permettant l'éclairage de sujets de société, le développement d'actions contribuant à l'élévation des connaissances et de la citoyenneté. Elle permet de faire avancer des débats collectifs favorisant des liens en réseaux : 1 000 euros.
- L'association organise un événement particulier : le montant de subvention est adapté en fonction.
- La question des besoins financiers et des frais fixes des associations est également prise en compte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'attribuer les montants suivants aux associations indiquées :

Demandes de subventions 2021		
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DEMANDE PROPOSE	OU MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION et validé par le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADMR canton Mens	2 000,00 €	500,00 €
AFM-TELETHON		0,00 €
AFSEP (Association Française des sclérosés en Plaque)		0,00 €
Association des Arts Martiaux du Trièves	200,00 €	200,00 €
Châtel s'amuse	400,00 €	400,00 €
Ciné Chatel	280,00 €	200,00 €
Circuit Pédestre du Trièves (affilié FFRandonnée)	0,00 €	0,00 €
Club Bel Age (Club d'anciens dont 11 chatelais)	200,00 €	200,00 €
Collectif d'Entraide du Trièves	50,00 €	50,00 €
Cosa Animalia(stérilisation adoption chats )sur l' Agglo Grenoble	50,00 €	50,00 €
Cueille La Vie (EHPAD de Mens)	200,00 €	200,00 €
Désacorpsdé (nouveau Trievestreet)	150,00 €	150,00 €
Football Club Sud Isère	200,00 €	200,00 €
France Nature Environnement Isère(ex FRAPNA )	0,00 €	0,00 €
Graines de partage	400,00 €	400,00 €
l'Etalon Bastien (pour BALISAGE DES SENTIERS en 2021 et pas pour fête cheval )	400,00 €	400,00 €
La Ligue contre le Cancer		0,00 €
LocoMotive (Leucémie enfants CHU)		0,00 €
Maison Familiale Rurale de Mozas	100,00 €	0,00 €
Nouvelles du Pays (info trièves)	300,00 €	100,00 €
O'Talon	500,00 €	500,00 €
Prévention Routière	200,00 €	0,00 €
Radio Dragon	200,00 €	200,00 €
Regards Alpins	SUR BUDGET CULTURE	0,00 €
Rénovation Four Banal des Bayles	200,00 €	200,00 €

Sou des écoles de châtel en trièves	500,00 €	500,00 €
Les Têtes Blanches	500,00 €	500,00 €
Tous et Maintenant ,réinvestir la vie publique	1 000,00 €	500,00 €
TTE (Trièves Transition Ecologie)	100,00 €	50,00 €
Val d'Akor	500,00 €	500,00 €
Les Amis de l'age d'or		0,00 €
*: Associations situées sur la commune qui font vivre le village		
	8 630,00 €	6 000,00 €

### **Transition énergétique - logement :**

#### **7. Commission Réseau et Transition énergétique : intégration d'Alexia Guillet dans les membres**

Suite à sa demande, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Mme Alexia GUILLET, nouveau membre de la commission Réseau et Transition énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de valider l'intégration de Mme Guillet à la commission « Réseau et Transition énergétique ».

### **Agriculture – Forêt :**

#### **8. Représentant de la Commune au Plan Pastoral du Trièves et à la Fédération des Alpagnes de l'Isère : candidature de Jean-Louis SERRE**

Considérant que la Commune de Châtel-en-Trièves est membre de la fédération des Alpagnes de l'Isère et participe via la CCT au Plan Pastoral du Trièves ;

Considérant qu'il est important que la commune soit représentée dans ces instances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de nommer Monsieur Jean Louis SERRE, maire délégué de Cordéac pour les fonctions de représentants de la commune au sein du comité du Plan Pastoral du Trièves et à la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

#### **9. Convention d'exploitation groupée de bois – Parcelle 5 et 6 de Cordéac – Vente de bois façonné**

Vu les articles L 214-7 et L 214-8 du Code Forestier ;

Par délibération du 16 janvier 2021, le Conseil Municipal a validé les coupes à asseoir en 2021 concernant la forêt communale relevant du régime forestier. Les parcelles 5 et 6 de Cordéac ont ainsi été martelées par l'ONF. Le mode de commercialisation prévisionnel de ces coupes était de les proposer en « bois sur pied ».

Dans le cadre de contrats d'approvisionnements conclus par l'ONF, l'agent forestier chargé de la Commune, Monsieur Benjamin Durand, nous a informé de la possibilité de mieux valoriser ces coupes en les commercialisant en « bois façonné » dans le cadre d'une convention d'exploitation groupée.

L'ONF, en tant que vendeur légal conclut des contrats d'approvisionnement portant sur des bois façonnés répondant à des cahiers des charges bien définis (en terme d'essences, qualités et dimensions).

Les conseils municipaux peuvent alors décider de choisir de destiner leurs coupes de bois inscrites à ses contrats d'approvisionnement de bois façonnés. Ces bois communaux vont, après façonnage et tri, contribuer à la mise en œuvre des contrats d'approvisionnement conclus par l'ONF avec les clients s'approvisionnant sur le bassin dont relève le territoire communal.

L'ONF oriente les bois sur les contrats d'approvisionnement apparaissant comme les plus adaptés au regard de la qualité des bois constatée après exploitation (quitte à remettre en cause les contrats qui avaient été pré-ciblés quand les bois étaient encore sur pied).

Quel que soient les contrats choisis, les prix de vente sont conformes au cadrage défini en comité national des ventes de bois communaux, dans lesquels siègent des représentants de la FNCOFOR et de l'ONF.

Après exploitation, les bois sont livrés et facturés aux clients dans le cadre des procédures de réception et facturation prévues par les clauses générales de vente de l'ONF.

L'organisation de l'exploitation des bois est assurée par l'ONF. Les travaux de bûcheronnage, de débardage et le cas échéant de transport, sont réalisés dans le cadre de marchés de services forestiers passés par l'ONF. Le préfinancement de ces prestations est réalisé par l'ONF.

Ainsi l'ONF règle l'ensemble des charges et reverse à la Commune le solde du prix de vente du bois une fois toutes les charges réglées.

A l'issue de l'opération, l'ONF établit pour la Commune le décompte final des charges engagées :

- les frais de recouvrement et de reversement ;
- les charges engagées par l'ONF pour l'exploitation des bois ;
- enfin, pour tenir compte du coût du préfinancement des prestations de services forestiers par l'ONF, le coût des charges engagées par l'ONF pour l'exploitation des bois est majoré d'une valeur correspondant à l'application à ce montant du taux de 0,5 %.

Les sommes à reverser à la Commune sont égales à sa quote-part des sommes encaissées sur le contrat de vente, de laquelle sont déduits les charges liées à la coupe et les frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de commercialiser les coupes de bois des parcelles 5 et 6 de Cordéac en bois façonné et de conclure avec l'ONF une convention d'exploitation groupée de bois

## 10. Aménagement forêt communale de Saint Sébastien Période 2011 - 2030

La forêt communale de Saint Sébastien est dotée d'un document de gestion (**aménagement forestier**) pour la période 2011 -2030.

Celui-ci a été établi en concertation avec l'équipe municipale alors en place, puis approuvé par délibération du 05/01/2011. Il a ensuite fait l'objet d'un arrêté du Préfet de Région en date du 08/04/2014.

Les résultats de ce diagnostic sont les suivants :

**Coupes :** Le programme de coupe proposé dans l'aménagement est assez bien suivi en ce qui concerne les parcelles à marteler et les volumes récoltés (1918 m<sup>3</sup>) sont un peu supérieurs par rapport à ce qui était envisagé 790 m<sup>3</sup>).

Seules trois parcelles (17, 19 et 20) n'ont pas été martelées, car les coupes n'auraient pas été rentables au vu de la qualité des arbres et de la topographie difficile.

L'ordre de programmation des coupes défini par l'aménagement a été respecté, avec quelques petites variations d'une ou deux années pour s'adapter à la fluctuation du marché du bois. Les prélèvements de bois pour chaque coupe prévue par l'aménagement ont été supérieurs de 30% environ sur la période, mais sans compromettre l'équilibre de la forêt.

Les recettes sont supérieures aux prévisions de l'aménagement, car les pins (noir et sylvestre) ont pu être correctement valorisés.

La recette moyenne annuelle provenant des ventes de bois atteint 8320€. A cela s'ajoutent les subventions obtenues pour la mobilisation de bois énergie et les aides aux travaux sylvicoles, les prorogations de délai pour les coupes et la concession pour le passage de la ligne électrique, soit environ 1200€/an

**Travaux :** Les travaux proposés dans l'aménagement (entretien des limites, entretien du réseau de desserte et interventions dans les peuplements) sont réalisés.

La dépense moyenne annuelle s'élève à 5774 €, et se décompose ainsi :

- 35% en maintenance du domaine (entretien des limites)
- 50% dans les peuplements (dépressage)
- 15% dans les infrastructures (entretien du réseau de desserte)

### Pour l'avenir :

- Le changement climatique n'avait pas été pris en compte lors de la révision de l'aménagement en 2011.

• Pour adapter la forêt à cette évolution rapide, il faudrait envisager de planter de nouvelles essences (pin de Salzmann, Cèdre de l'atlas et feuillus divers) dans le canton de Peychaud, composé actuellement de 90% de Pin noir d'Autriche. Cela permettrait également d'augmenter la biodiversité et la résilience de la forêt.

- Malgré les travaux potentiels à réaliser pour faire face aux changements climatiques, il est proposé par l'ONF de suivre l'aménagement jusqu'à son terme, car les autres préconisations sont applicables.

### Modification d'aménagement

Par délibération du 12 décembre 2019, la Commune a demandé la modification d'aménagement visant à augmenter la surface soumise au régime forestier.

Evolution des surfaces (ha)	Aménagement 2011	Modification 2021
Surface cadastrale = retenue pour la gestion	175,9719 ha	178,0563 ha
Surface en sylviculture = surface boisée	117,63 ha	118,74 ha

La surface a augmenté de 2,0844 ha.

Une parcelle de 1,11 ha (B 173) est détachée du reste de la forêt communale ; elle est attenante à la forêt domaniale RTM de Saint Genis (parcelle R). Elle portera le n° 26.

Deux parcelles, 0,9744 ha au total, (C508 et C684) sont attenantes à la parcelle 14. Elles seront donc intégrées à cette dernière. Leur soumission au régime forestier simplifie le périmètre.

Madame le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2011 - 2030 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Elle présente ce projet qui comprend :

- La présentation des nouvelles soumissions au régime forestier
- Les possibilités de coupes.

### Description des nouvelles parcelles :

**Parcelle 26 :** C'est une parcelle créée par le présent document suite à son intégration dans la forêt communale. Elle se compose de :

Essence	Pourcentage
Pin sylvestre	47 %
Hêtre	39%
Sapin	14%

Les pins étaient présents en pionniers, puis le hêtre est venu suivi du sapin. Toutes les essences sont saines. On constate l'absence de gros bois. La hauteur dominante actuelle est de 20 m, pour le sapin. Le pin sylvestre et le hêtre sont dominés. La mobilisation des bois est envisageable par une piste en bas de la parcelle, uniquement sur la partie basse (0,5 ha). L'exploitation de cette parcelle est envisageable si elle est réalisée en même temps que celle des parcelles R ou S de la forêt domaniale RTM de Saint Genis. (2022 ou 2024).

**Parcelle 14 :** C'est un peuplement de pin sylvestre globalement chétif, bordant une zone de captage et situé sur une zone de glissement de terrains.

Nb : Le reste de la parcelle 14 est classé hors sylviculture dans l'aménagement en cours

Essence	Pourcentage
Pin sylvestre	100%

La mobilisation du bois est possible grâce à une piste. Les arbres pourront éventuellement servir de bois-énergie.

Le Conseil Municipal, après, en avoir délibéré, approuve la modification de l'aménagement de la forêt communale.

Décisions du Maire :

Par délégation du Conseil Municipal Madame le Maire a pris plusieurs décisions :

- **Avenant concernant la participation aux frais engagés pour les enfants de la commune scolarisés à la Mure :** Pour l'année civile 2019 les frais s'élèvent à 2 178.20 euros TTC pour 2 enfants scolarisés.
- **Tarif de location de salle dans le cadre de la demande de Biolait :** Considérant la demande en date du 17/02/2021 de la Société Biolait de louer une salle pour une action de formation Madame le Maire a décidé de louer la salle socioculturelle à la société Biolait au tarif de 50€ la journée.

- **Travaux de réhabilitation des espaces périscolaires - Signature des contrats de contrôle technique et de coordination sécurité protection de la santé (CSPS) :** Madame le Maire a décidé de signer les deux propositions de l'APAVE concernant la future opération de réhabilitation des espaces périscolaires :
  - Pour la mission de contrôle technique \_\_\_\_\_ 2 850 euros TTC
  - Pour la mission de coordination sécurité protection de la santé (CSPS) \_\_\_\_\_ 2 397 euros TTC
- **Travaux de réhabilitation de la cantine et création d'une chaufferie bois – Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec RA2 :** Considérant la proposition pour le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la cantine et création d'une chaufferie bois, faites par RIGASSI et associés architectes – RA2 à hauteur de 14% du coût prévisionnel des travaux, soit pour un montant de 30 130€ HT. Mme le Maire a décidé de signer le marché de maîtrise d'œuvre.
- **Signature de la convention TAP avec l'EARL « La Ferme Léon Ninette » relative au troisième trimestre 2020/2021 :** l'EARL « La Ferme Léon Ninette » interviendra auprès des enfants de l'école pendant 9 séances de deux heures du 29 avril 2021 au 1er juillet 2021 (sauf le 13 mai 2021), pour un montant forfaitaire s'élevant à 1 304.85 euros TTC dans le cadre du TAP de travail autour du cheval.
- **Travaux de requalification paysagère des espaces publics du centre village de Cordéac concernant le cimetière et l'aire de loisirs : signature de l'avenant n°2 :** Madame le Maire a décidé de signer l'avenant comprenant les deux propositions, soit :
  - Modification de la destination de l'espace tennis \_\_\_\_\_ 718.90 euros HT
  - Installation de mobilier supplémentaire \_\_\_\_\_ 4 788.00 euros HT
  - Total de l'avenant : 5 506.90€ HT
  - Nouveau montant du marché : 280 228.51€ TTC (+2.41%)
- **Emprunt pour financer les travaux d'investissement du budget de l'eau :** Considérant que dans le cadre du budget primitif M49 « eau et assainissement » il a été prévu de recourir à l'emprunt pour financer les travaux d'extension du réseau d'eau à la zone agricole des Psychies ainsi que les travaux de renouvellement de canalisation sur le secteur Grangeon.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires et la comparaison de leurs, la Banque Postale a été la mieux-disante ;

Les caractéristiques principales de l'offre du contrat de prêt, sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 43 182,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2041. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
- Montant : 43 182,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/06/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,91 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 100€

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, Madame le Maire a signé le contrat de prêt ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- **Prêt relais pour financer les travaux d'investissement du budget de l'eau :** Dans le cadre du budget primitif M49 « eau et assainissement » il a été prévu de recourir à l'emprunt pour financer les travaux d'extension du réseau d'eau à la zone agricole des Psychies ainsi que les travaux de renouvellement de canalisation sur le secteur Grangeon. Il est attendu 27 961€ du fonds de compensation de la TVA ainsi que 38 656€ de subvention du Département et de l'Agence de l'eau, soit 66 617€. Il y a donc besoin d'un prêt relai pour faire face au décalage du versement de ces recettes d'investissement ;

Après consultation de plusieurs organismes bancaires et la comparaison de leurs offres, la Banque Postale a été la mieux-disante ;

Les caractéristiques principales de l'offre de prêt relais sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt relais : 66 618 EUR
- Durée du contrat de prêt relais : 2 ans
- Objet du contrat de prêt relais : préfinancement du FCTVA et des subventions
- Versement des fonds : 3 semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 9 juin 2021
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,310 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Modalité de remboursement : paiement trimestriel des intérêts avec remboursement du capital in fine.
- Remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires.
- Commission d'engagement : 100€

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt relais et des conditions générales attachées proposées par La Banque Postale, Madame le Maire a signé le contrat de prêt relais ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- **Signature du devis et de la convention avec la société « Optimex Data » - Deux journées de formation RGD pour deux agents :** Considérant l'obligation des collectivités de former les agents dans le cadre du RGD, la CCT a mis en place une action mutualisée. Deux agents de Châtel participeront à ces deux journées intitulées « Apprendre à mettre en œuvre sa conformité RGD » animées par la société « Optimex Data » pour un coût de 223 euros TTC pour ces deux journées.

#### 11. Questions diverses :

- Point d'info sur les élections départementales et régionales : les services ont pris connaissance des règles d'organisation des bureaux de vote. Au vu des consignes sanitaires et des contraintes liées à la tenue de deux élections, ils vont étudier la situation et voir s'il est possible de tenir les deux bureaux de vote dans les endroits habituels ou s'il faut les déplacer dans les salles des fêtes. Concernant les membres des bureaux de vote, tous les élus sont mobilisés et il sera nécessaire de pouvoir bénéficier de l'aide de citoyens électeurs bénévoles. Nous avons besoin de connaître rapidement les personnes qui vont tenir les bureaux de vote pour pouvoir les indiquer à la Préfecture et réserver des créneaux de vaccination.
- Découverte de la forêt avec Benjamin DURAND, ONF : Alain Chabuel se rapproche de Benjamin Durand pour organiser cette balade un samedi de semaine paire à l'automne.
- ONEL : journée de formation « Budget et Finances » - samedi 15 mai : 4 élus se sont inscrits à une session de formation sur les finances communales.
- Formation le nouvel élu : Tous les membres du Conseil participeront à la formation « le nouvel élu » reprogrammée le vendredi 11 juin
- Le débat sur la prise de compétence « mobilité » par la CDCT sera organisé le 16 juin de 18h à 20h
- Le 26/05 à 19h30 se réunira la commission « Vie scolaire -Enfance - Jeunesse - Famille »
- Il est proposé de reprogrammer la journée de découverte des sentiers de Châtel au 4 juillet

Madame le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 23h30.

Le Maire  
Fanny LACROIX

